



# **Bilan national de la qualité des eaux conditionnées en 2012**

sur la base du contrôle sanitaire assuré  
par les agences régionales de santé

Décembre 2013

**Direction Générale de la Santé**  
14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

## Sommaire

Liste des figures.....	0
Liste des tableaux.....	0
<b>I. Introduction et objectif.....</b>	<b>1</b>
<b>II. Contexte .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Les eaux conditionnées .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Cadre réglementaire et contrôle sanitaire .....</b>	<b>4</b>
<b>III. Méthodologie .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Réalisation de l'enquête.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Exploitation des résultats .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Limites lors de l'exploitation des résultats .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. Résultats.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Etablissements de conditionnement d'eau .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Inspections et visites.....</b>	<b>7</b>
<b>3. Prélèvements.....</b>	<b>7</b>
<b>4. Mesures .....</b>	<b>8</b>
<b>4.1. A la ressource .....</b>	<b>9</b>
<b>4.2. Au moment du conditionnement de l'eau (représentatif de la qualité de l'eau conditionnée)</b> .....	<b>9</b>
<b>5. Les suites données aux non-conformités .....</b>	<b>11</b>
<b>V. Conclusion .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 1 : .....</b>	<b>14</b>
<b>Eaux minérales naturelles conditionnées en France .....</b>	<b>15</b>
(mise à jour en septembre 2013) .....	15
<b>Eaux de source conditionnées en France .....</b>	<b>18</b>
(mise à jour en septembre 2013) .....	18
<b>Eaux rendues potables par traitements conditionnées en France .....</b>	<b>21</b>
(mise à jour en septembre 2013) .....	21
<b>ANNEXE 2 : .....</b>	<b>22</b>
<b>Etablissements de conditionnement d'eau en France.....</b>	<b>23</b>
(mise à jour en septembre 2013).....	23

## Liste des figures

Figure 1 : Répartition des établissements de conditionnement d'eau en activité en 2012, en France .....	6
Figure 2 : Pourcentage d'unités de conditionnement d'eau en activité en 2012, en fonction du volume d'eau produit (en m <sup>3</sup> /jour).....	7

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques de certaines eaux minérales naturelles conditionnées .....	3
Tableau 2 : Nombre d'installations en activité et ayant fait l'objet d'au moins un prélèvement réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire en 2012 .....	6
Tableau 3 : Nombre moyen de prélèvements réalisés en 2012, par type d'installation.....	8
Tableau 4 : Nombre de prélèvements réalisés et nombre de prélèvements non conformes réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire en France en 2012 .....	8
Tableau 5 : Nombre de mesures réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire en France en 2012.....	8
Tableau 6 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, à la ressource, en France, en 2012 .....	9
Tableau 7 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau minérale naturelle en France, en 2012 .....	10
Tableau 8 : Nombre de résultats non conformes, par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau de source, en France, en 2012.....	10
Tableau 10 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau rendue potable par traitements, en France, en 2012.....	11

## **I. Introduction et objectif**

Les eaux conditionnées regroupent les eaux embouteillées et les eaux embonbonnées. Trois qualités d'eau peuvent être conditionnées : les eaux minérales naturelles (EMN), les eaux de source (ES) et les eaux rendues potables par traitements (ERPT).

Afin de vérifier le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité sanitaire de ces eaux prévues par le code de la santé publique (CSP), un contrôle sanitaire est mis en place et est assuré par les agences régionales de santé (ARS). Le contrôle sanitaire comprend notamment l'inspection des installations, le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre par l'exploitant et la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau. Ce contrôle s'étend du captage à la mise en bouteille ou bonbonne de l'eau.

Des analyses sont également effectuées régulièrement par l'exploitant dans le cadre de la surveillance. L'exploitant doit en effet veiller à ce que toutes les étapes de la production et de la distribution sous sa responsabilité soient conformes aux règles d'hygiène, notamment en appliquant des procédures permanentes d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques. Des enquêtes ponctuelles et inopinées sont également réalisées par les services des directions départementales de la protection des populations (DDPP) ou des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), afin notamment d'identifier d'éventuelles fraudes.

A noter, une enquête nationale a été menée par l'IRSN en 2012 (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), à la demande de la Direction générale de la santé (DGS) et de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire), sur la qualité radiologique des eaux conditionnées produites en France. Le rapport est consultable sur le site internet du ministère chargé de la santé (<http://www.sante.gouv.fr/bilan-de-la-qualite-radiologique-des-eaux-conditionnees-produites-en-france.html>). De plus, une enquête nationale menée par le laboratoire d'hydrologie de Nancy de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), à la demande de la DGS, est en cours de réalisation, et porte sur la qualité des eaux conditionnées vis-à-vis des substances émergentes non réglementées. Les résultats sont attendus en 2014.

Le présent document, réalisé par la DGS, dresse un bilan de l'activité des ARS et de la qualité des eaux conditionnées à partir des résultats du contrôle sanitaire assuré par les ARS durant l'année 2012. La période de contrôle concernée s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012. Il ne concerne pas les données de la surveillance mise en œuvre par l'exploitant, ni des données issues des contrôles réalisés par les DDPP ou les DDCSPP.

## II. Contexte

### 1. Les eaux conditionnées

#### 1.1. Généralités

Trois qualités d'eaux peuvent être conditionnées :

- L'eau minérale naturelle : c'est une eau d'origine souterraine, microbiologiquement saine, qui doit être tenue à l'abri de tout risque de pollution. Elle répond à des exigences de qualité microbiologique et physicochimique strictes. Elle se distingue des autres eaux par la présence de minéraux, oligoéléments ou autres constituants, et témoigne d'une stabilité de ses caractéristiques essentielles. L'eau minérale naturelle ne peut faire l'objet que de quelques traitements autorisés par la réglementation (séparation des constituants naturellement présents, la désinfection de l'eau est interdite). Certaines eaux minérales naturelles peuvent faire état d'effets favorables à la santé reconnus par l'Académie Nationale de Médecine ;
- L'eau de source : c'est une eau d'origine souterraine, microbiologiquement saine et qui doit être protégée contre les risques de pollution. L'eau de source, à l'émergence et conditionnée, répond aux mêmes exigences de qualité microbiologique que l'eau minérale naturelle, et l'eau de source conditionnée répond aux mêmes exigences de qualité physicochimique et radiologique que l'eau du robinet. Au même titre que l'eau minérale naturelle, l'eau de source ne peut faire l'objet que de quelques traitements autorisés par la réglementation (séparation des constituants naturellement présents, la désinfection de l'eau est interdite) ;
- L'eau rendue potable par traitements : c'est une eau d'origine souterraine ou superficielle. L'eau rendue potable par traitements, à l'émergence et conditionnée, répond à des exigences de qualité microbiologique strictes. L'eau rendue potable par traitements conditionnée répond aux mêmes exigences de qualité physicochimique et radiologique que l'eau du robinet. Contrairement aux deux autres types d'eau conditionnée, l'eau rendue potable par traitements peut faire l'objet de tous les traitements autorisés par le ministère chargé de la santé pour la production d'eau potable.

En France, il est conditionné 152 eaux : 77 eaux minérales naturelles, 72 eaux de sources, et 3 eaux rendues potables par traitements. Plus de 100 établissements de conditionnement d'eau se répartissent dans 23 régions et 54 départements<sup>1</sup>. La liste des eaux conditionnées ainsi que celle des établissements de conditionnement d'eau recensés à l'échelon national par la DGS figurent en annexes I et II.

Les critères de qualité des eaux conditionnées, les traitements ainsi que les mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et des eaux de sources conditionnées sont prévus par l'arrêté du 14 mars 2007 modifié<sup>2</sup>. A noter que les exigences de qualité microbiologique requises pour les eaux conditionnées sont plus strictes que celles requises pour l'eau du robinet. Par ailleurs, certaines eaux minérales naturelles et eaux de sources non effervescentes peuvent faire mention du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation des nourrissons et doivent alors respecter certains critères de qualité particuliers. Elles sont identifiées en annexe I.

---

<sup>1</sup> A noter, en 2013, la mise en activité d'un établissement de conditionnement d'eau en Guyane et la mise en place du contrôle sanitaire dans un établissement de conditionnement d'eau à Mayotte.

<sup>2</sup> Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle distribuée en buvette publique

## 1.2. Particularité des eaux minérales naturelles

Les eaux minérales naturelles se distinguent des autres eaux par la présence de minéraux, oligoéléments ou autres constituants. On différencie trois catégories d'eaux minérales naturelles, en fonction de la teneur en sels minéraux (calculée comme résidu fixe, à 180°C) :

- « très faiblement minéralisée » : la teneur en sels minéraux est inférieure à 50 mg/L (*ex* : Montcalm, Mont Roucous...)
- « faiblement minéralisée ou oligominérale » : la teneur en sels minéraux est inférieure à 500 mg/L (*ex* : Aizac, Chantemerle, Ventadour, Perrier, Luchon, Sail les Bains, Ogeu – source du Roy, Aix-les-Bains, Evian, Thonon, Eau minérale naturelle - Source Saint-François, Vittel (bonne source)...) ;
- « riche en sels minéraux » : la teneur en sels minéraux est supérieure à 1500 mg/L (*ex* : La Ferrugineuse Incomparable, La Reine des Basaltes, Vals-Vivaraise, Vals-Saint Pierre, Vals-Manon, Saint Michel de Mourcairol, Quézac, Hydroxydase, Rozana, Saint Diéry, Sainte-Marguerite, Saint Antonin, Hépar, Contrex, Cilaos, ...) ;

Compte tenu de la spécificité de certaines eaux minérales naturelles (cf tableau 1), des indications ou au contraire contre-indications peuvent être proposées dans certains états physiologiques ou pathologies. Pour plus d'information, le rapport de l'Académie Nationale de Médecine relatif à la place des eaux minérales dans l'alimentation de 2006 peut être utilement consulté.

Caractéristiques de certaines eaux minérales naturelles <sup>3</sup>	Quelques exemples (sur la base des résultats du contrôle sanitaire assuré par les ARS – données 2008-2011)
Acidulée : teneur en gaz carbonique libre supérieure à 250 mg/L (en CO <sub>2</sub> )	Aizac, La Ferrugineuse Incomparable, La Reine des Basaltes, Vals-Vivaraise, Vals-Saint Pierre, Vals-Manon, Vals-Saint-Jean, Arcens, Le vernet, Ventadour, Orezza, Perrier, Abatilles, La Salvetat, Saint Michel de Mourcairol, Parot, Puits-saint-Georges, Badoit, Saint-Alban, César, Julia, Faustine, Saint Géron, Quézac, Rozana, Sainte-Marguerite, Ogeu - source gazeuse n°1, Celtic, Watwiller, Cilaos...
Bicarbonatée : teneur en bicarbonates supérieure à 600 mg/L (en HCO <sub>3</sub> <sup>-</sup> ).	<i>Ex</i> : Contrex, Hépar, Vittel, Thono, Saint-Yorre, Célestins, Arvie, Quézac, Badoit...
Calcique : teneur en calcium supérieur à 150 mg/L (en Ca <sup>++</sup> )	<i>Ex</i> : La Ferrugineuse Incomparable, Orezza, Perrier, La Salvetat, Saint Michel de Mourcairol, Badoit, Quézac, Saint-Amand, Vauban, Amanda..., Hydroxydase, Rozana, Saint Antonin, Hépar, Vittel (grande source), Contrex...
Chlorurée : teneur en chlorures supérieure à 200 mg/L (en Cl <sup>-</sup> )	Hydroxydase, Rozana, Sainte-Marguerite...
Fluorée : teneur en fluor supérieure à 1 mg/L (en F <sup>-</sup> )	Vals-Vivaraise, Vals-Manon, Vals-Saint-Jean, Arcens, Le vernet, Sail les Bains, Parot, Badoit, Saint-Alban, César, Julia, Faustine, Saint Géron, Quézac, Saint-Amand, Vauban, Amanda, Chateldon, Nessel, saint Antonin...
Magnésienne : teneur en magnésium supérieure à 50 mg/L (en Mg <sup>++</sup> )	La Ferrugineuse Incomparable, La Reine des Basaltes, Saint Michel de Mourcairol, Saint Géron, Vauban, Amanda, Hydroxydase, Rozana, saint Antonin, Hépar, Contrex, Didier (gazeuse), Cilaos...
Sodique : teneur en sodium supérieure à 200 mg/L (en Na <sup>+</sup> )	La Ferrugineuse Incomparable, La Reine des Basaltes, Vals-Vivaraise, Vals-Saint Pierre, Vals-Manon, Vals-Saint-Jean, Arcens, La Française, Parot, Puits-saint-Georges, Saint Géron, Hydroxydase, Rozana, Saint Diéry, Sainte-Marguerite, Arvie, Volvic, Cilaos,...
Sulfatée : teneur en sulfates supérieure à 200 mg/L (en SO <sub>4</sub> <sup>2-</sup> )	La Française, Saint-Amand, Vauban, Amanda, Rozana, Saint Antonin, Hépar, Vittel (grande source), Contrex...

**Tableau 1 : Caractéristiques de certaines eaux minérales naturelles conditionnées**

Les eaux minérales naturelles présentant une teneur en sodium inférieure à 20 mg/L (en Na<sup>+</sup>) (*ex* : Aizac, Chantemerle, Ventadour, Montcalm, Orezza, Perrier, Luchon, Chambon, Alizée, Montfrans, Hépar, Saint-Antonin, Mont Roucous, Aix les Bains, Evian, Thonon, Vittel, Contrex, La Salvetat...) conviennent pour un régime pauvre en sodium<sup>2</sup>.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, certaines eaux minérales naturelles conditionnées sont appropriées pour l'alimentation des nourrissons (elles sont identifiées en annexe I).

<sup>3</sup> Mentions d'étiquetage autorisées pour les eaux minérales naturelles par l'arrêté du 14 mars 2007 modifié (sus-mentionné)

## 2. Cadre réglementaire et contrôle sanitaire

Les directives européennes spécifiques aux eaux conditionnées<sup>4</sup> ainsi que la réglementation européenne en vigueur pour les denrées alimentaires<sup>5</sup> ont été traduites dans le droit national. Ainsi, le CSP<sup>6</sup> prévoit les dispositions législatives et réglementaires encadrant au niveau national les eaux conditionnées et précise notamment les définitions et les caractéristiques de ces eaux, la procédure d'autorisation d'exploiter une eau pour le conditionnement, les modalités de protection de la ressource, les règles d'hygiène, les modalités de la surveillance et du contrôle sanitaire, de la gestion des situations de non-conformités, de l'information du consommateur, ainsi que la procédure d'importation d'une eau conditionnée. Différents arrêtés d'application prévoient notamment les exigences de qualité requises (les limites de qualité -caractère obligatoire- et les références de qualité -caractère indicatif-) ainsi que les types de traitements autorisés.

Conformément aux dispositions des articles R. 1321-15 et R. 1322-40 du CSP, les ARS sont en charge du contrôle sanitaire des eaux conditionnées. Le contrôle sanitaire comprend notamment l'inspection des installations, le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre et la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau. S'agissant du programme d'analyses, les dispositions techniques sont encadrées au niveau national par arrêté du ministre chargé de la santé (cf arrêté du 22 octobre 2013<sup>7</sup>). Des prélèvements d'eau sont réalisés soit par l'ARS soit par un laboratoire agréé par le ministre chargé de la santé, à différents stades : à la ressource (à l'émergence ou sur le mélange d'émergences le cas échéant), en cours de production (par exemple en sortie de traitement, sur une cuve de stockage...) et lors du conditionnement de l'eau (soit directement sur l'eau conditionnée, soit sur la chaîne de conditionnement en amont direct du soutirage de l'eau, et représentatif de la qualité de l'eau mise sur le marché). Pour chacune des eaux, le nombre de prélèvements réalisés à chaque niveau dépend notamment du volume d'eau moyen conditionné dans l'année. Les prélèvements sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par le ministre chargé de la santé selon des modalités prévues par la réglementation européenne. Au total, plus de 70 paramètres peuvent être recherchés. Il s'agit notamment de paramètres microbiologiques (germes aérobies revivifiables, bactéries coliformes, entérocoques...), de paramètres physicochimiques généraux (pH, température, paramètres organoleptiques...), de paramètres minéraux (aluminium, arsenic, calcium, fer, fluor, plomb, sulfates...), de paramètres organiques (pesticides, trihalométhanes, hydrocarbures aromatiques polycycliques...), et de paramètres indicateurs de radioactivité. Le choix des paramètres faisant l'objet d'analyses dépend notamment du type d'eau, de la qualité de l'eau à la ressource, et de la mise en place ou non d'un traitement approprié et autorisé.

Les résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire sont intégrés par les ARS dans la base « SISE-Eaux », base de données nationale du ministre chargé de la santé. Ce système d'information contient également la modélisation des installations dans les usines de conditionnement, depuis le captage jusqu'à la mise en bouteille. Chaque année, depuis 2007, une synthèse de ces données doit être communiquée à la Commission Européenne, conformément aux dispositions européennes de l'article 44 du règlement (CE) n° 882/2004<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Notamment la directive 2009/54/CE du parlement européen et du conseil du 18 juin 2009 relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles, la directive européenne 2003/40/CE de la commission du 16 mai 2003 fixant la liste, les limites de concentration et les mentions d'étiquetage pour les constituants des eaux minérales naturelles, ainsi que les conditions d'utilisation de l'air enrichi en ozone pour le traitement des eaux minérales naturelles et des eaux de source et la directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

<sup>5</sup> Le Paquet Hygiène regroupe plusieurs règlements et directives communautaires, fixant des exigences relatives à l'hygiène des denrées alimentaires et animales (notamment le règlement 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, le règlement 853/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, le règlement 853/2004 relatif aux denrées d'origine animale, le règlement 882/2004 relatif aux contrôles officiels, le règlement 1831/2003 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux.

<sup>6</sup> Code de la Santé Publique : Articles L. 1321-1 et suivants, L. 1322-1 et suivants, R. 1321-1 et suivants et R. 1322-1 et suivants

<sup>7</sup> Arrêté du 22 octobre 2013 relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique (entrée en vigueur : novembre 2014)

<sup>8</sup> Règlement (CE) n° 882/2004 du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux

### **III. Méthodologie**

#### **1. Réalisation de l'enquête**

L'enquête a été réalisée durant l'été 2013 selon les modalités définies par l'instruction DGS/EA4/2013/162 du 16 avril 2013<sup>9</sup> de la DGS. Les données contenues dans la base SISE-EAUX, une fois validées par les ARS, ont été extraites par le pôle d'administration des données sur l'eau (PADSE).

Les résultats extraits de la base SISE-Eaux et les informations complémentaires transmises par les ARS ont permis à la DGS d'élaborer la synthèse transmise à la Commission Européenne à l'automne 2013 et le présent bilan.

#### **2. Exploitation des résultats**

Les données ont été exploitées sur Microsoft Office Excel 2007 et le logiciel Carte et Données par la DGS.

Les exigences de qualité (références de qualité –caractère indicatif- et limites de qualité –caractère obligatoire-) pour les eaux conditionnées, à l'émergence et lors de la mise en bouteille, sont fixées dans l'arrêté du 14 mars 2007 modifié sus-mentionné. On appelle prélèvement non conforme tout prélèvement pour lequel au moins un résultat non conforme pour l'un des paramètres analysés a été retrouvé. Un résultat non conforme pour un paramètre est lié à un dépassement de la limite de qualité fixée réglementairement pour ce paramètre. Il est à noter que les dépassements des références de qualité ne sont pas pris en compte dans le présent bilan et qu'un même prélèvement peut être non conforme pour plusieurs paramètres.

#### **3. Limites lors de l'exploitation des résultats**

Les données saisies dans SISE-Eaux non validées par l'ARS à la suite de l'instruction DGS/EA4/2013/162 du 16 avril 2013 ont, par défaut, été considérées comme correctes. Seules les non-conformités par rapport aux limites de qualité ont été prises en compte dans le présent bilan. Par ailleurs, les résultats présentés par la suite ne prennent pas en compte les résultats réalisés lors d'un re-contrôle en cas de non-conformités.

---

<sup>9</sup> Instruction DGS/EA4/2013/162 du 16 avril 2013 relative à une enquête sur l'activité des ARS en matière d'inspection et de contrôle des eaux conditionnées au cours de l'année 2012

## IV. Résultats

### 1. Etablissements de conditionnement d'eau

Il existe plus de 100 établissements de conditionnement d'eau en activité en 2012, répartis dans 54 départements et 23 régions (cf figure 1). A noter qu'un même établissement peut conditionner plusieurs eaux.

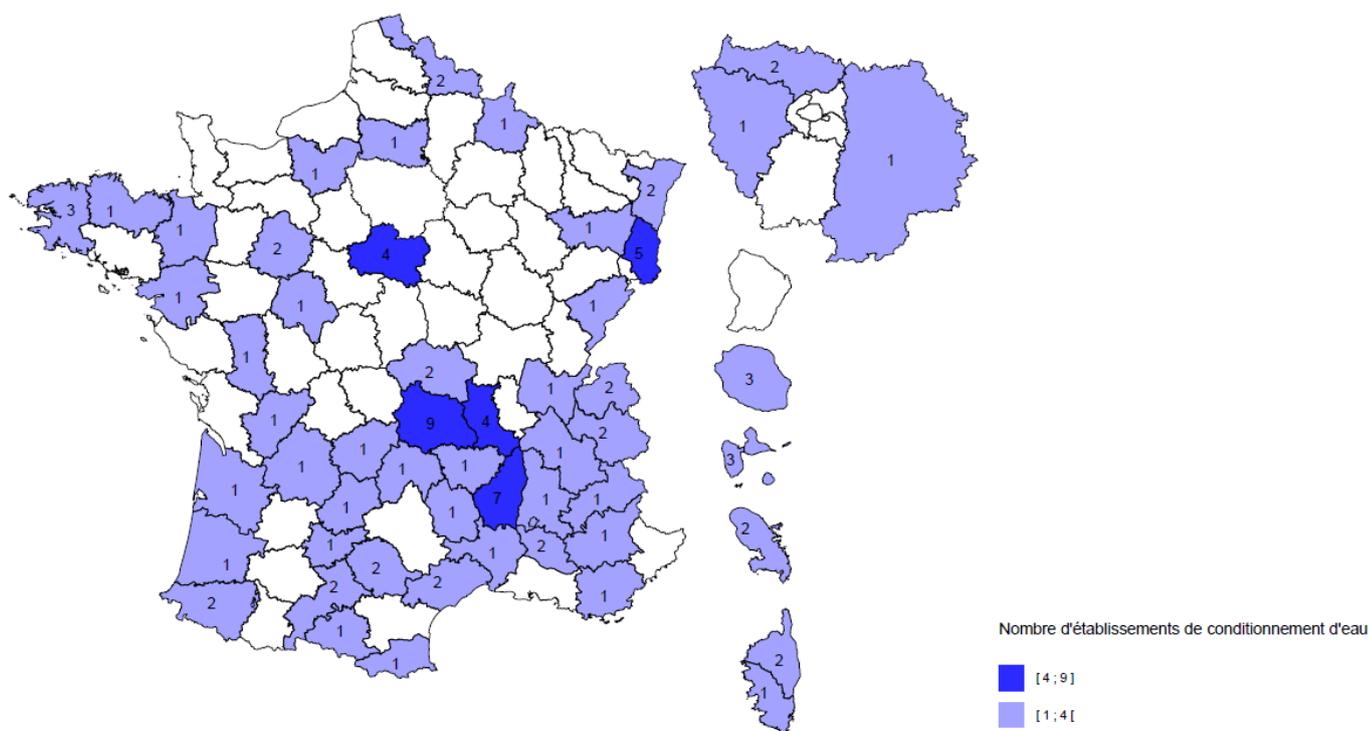


Figure 1 : Répartition des établissements de conditionnement d'eau en activité en 2012, en France

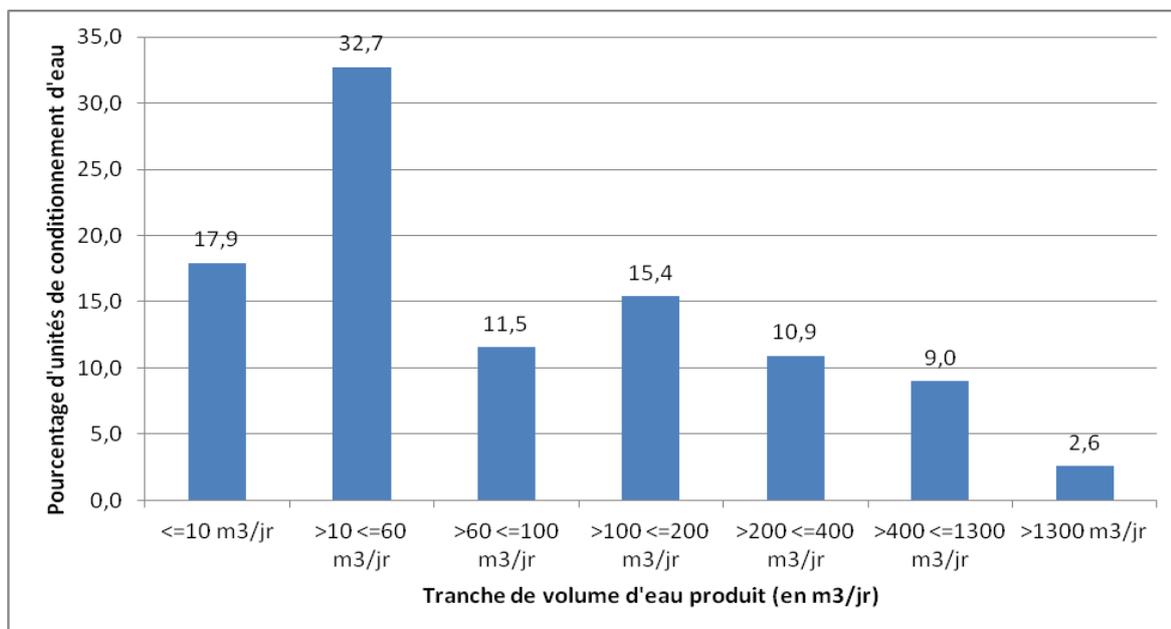
(Source cartographique : Articque, 2013)

Dans la base de données SISE-Eaux, il est recensé près de 500 installations en activité et ayant fait l'objet d'au moins un prélèvement pendant l'année 2012, dont près de 160 unités de conditionnement comportant une ou plusieurs chaîne(s) de conditionnement d'eau, de qualité d'eau homogène, dans un même bâtiment ou une même usine (cf tableau 2).

Type d'installations	Nombre d'installations
Captage	216
Station de traitement	95
Unités de conditionnement	159
Total	470

Tableau 2 : Nombre d'installations en activité et ayant fait l'objet d'au moins un prélèvement réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire en 2012

D'après les données collectées lors de l'enquête en 2012, plus de 15 % de ces unités de conditionnement produiraient un volume d'eau moyen inférieur à 10 m<sup>3</sup>/jour, plus de 30 % produiraient un volume d'eau moyen compris entre 10 et 60 m<sup>3</sup>/jour et plus de 50 % produiraient un volume d'eau moyen supérieur à 60 m<sup>3</sup>/jour (le volume d'eau produit maximum étant approximativement de 3 800 m<sup>3</sup>/jour), comme l'illustre la figure 2.



**Figure 2 : Pourcentage d'unités de conditionnement d'eau en activité en 2012, en fonction du volume d'eau produit (en m3/jour)**

Pour 2012, la production annuelle d'eau conditionnée en France est de l'ordre de 11 milliards de litres (approximativement, 6 milliards de litres pour les eaux minérales naturelles, 5 milliards de litres pour les eaux de sources et 77 millions de litres pour les eaux rendues potables par traitement).

## 2. Inspections et visites

En 2012, dans l'ensemble des usines de conditionnement d'eau, ont été réalisées :

- près de 30 inspections des ARS. On entend par inspection, « l'examen de tout aspect lié [...] aux denrées alimentaires, [...], en vue de s'assurer qu'il est conforme aux prescriptions de la législation relative [...] aux denrées alimentaires [...] » (référence : règlement (CE) n°178/2002<sup>10</sup>). L'inspection comprend la visite par l'ARS d'un établissement de conditionnement d'eau pour vérifier la conformité aux exigences réglementaires (notamment le contrôle des installations et des conditions d'exploitations), et fait l'objet d'un rapport ;
- plus de 2 160 visites des ARS ou d'un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé et ayant donné lieu à un ou plusieurs prélèvements d'échantillons d'eau.

## 3. Prélèvements

Au cours de l'année 2012, au total près de 5 000 prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire, à la ressource, en cours de production et lors de la mise en bouteille. S'agissant des installations ayant fait l'objet de prélèvements pour l'année 2012, le tableau 3 indique le nombre moyen de prélèvements qui y ont été réalisés.

<sup>10</sup> Règlement (CE) No 178/2002 du parlement européen et du conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires

Type d'installations	Nombre moyen de prélèvements par an
Captage	4
Station de traitement	12
Unités de conditionnement	19

**Tableau 3 : Nombre moyen de prélèvements réalisés en 2012, par type d'installation**

Il convient de rappeler que le nombre de prélèvements dépend, entre autre, du volume d'eau conditionnée produit annuellement.

Sur les 3 832 prélèvements d'échantillons d'eau qui ont été réalisés soit à la ressource, soit au moment du conditionnement de l'eau (ce sont les points de prélèvements où il existe des exigences de qualité opposables prévues par la réglementation), le tableau 4 indique le nombre total de prélèvements et le nombre de prélèvements non conformes.

Points de prélèvements		Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements non conformes
<b>A la ressource</b>		802	13	1,6 %
<b>Au moment du conditionnement de l'eau (représentatif de l'eau conditionnée)</b>	<b>Eau minérale naturelle</b>	969	36	3,7 %
	<b>Eau de source</b>	1 971	32	1,6 %
	<b>Eau rendue potable par traitements</b>	90	31	34,4 %
	<b>Tous types d'eau confondus</b>	3 030	99	3,3 %
<b>Total</b>		3 832	112	2,9 %

**Tableau 4 : Nombre de prélèvements réalisés et nombre de prélèvements non conformes réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire en France en 2012**

En 2012, 112 prélèvements d'échantillons d'eau (soit 2,9 %) réalisés soit à la ressource soit au moment du conditionnement de l'eau étaient non conformes par rapport aux limites de qualité prévues par la réglementation.

#### 4. Mesures

Au cours de l'année 2012, au total, plus de 180 000 mesures ont été réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire (cf tableau 5).

	Nombre total d'analyses
<b>A la ressource</b>	52 682
<b>En cours de production (en sortie de traitement le cas échéant)</b>	32 911
<b>Après soutirage de l'eau (sur l'eau conditionnée) / tous types d'eau confondus</b>	102 367
<b>Total</b>	187 960

**Tableau 5 : Nombre de mesures réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire en France en 2012**

S'agissant de mesures réalisées soit au niveau de la ressource, soit au moment du conditionnement de l'eau (ce sont les points de prélèvements où il existe des exigences de qualité opposables prévues par la réglementation), 160 résultats (soit 0,1 %) étaient non conformes par rapport aux limites de qualité prévues par la réglementation (15 et 145 résultats non conformes respectivement

à la ressource et au moment du conditionnement de l'eau, 116 et 44 résultats non conformes respectivement pour des paramètres microbiologique et physicochimique) répartis sur 55 installations différentes dans 25 départements.

#### **4.1. A la ressource**

Plus de 800 prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés à l'émergence, dont une dizaine (soit 1,6 %) présentait une non-conformité pour au moins un des paramètres recherchés, par rapport aux limites de qualité fixés par la réglementation. Au total, plus de 50 000 mesures ont été réalisées sur ces échantillons d'eau. 15 résultats non conformes (soit 0,03 %) pour un paramètre microbiologique ont été mis en évidence sur 5 captages différents répartis dans 5 départements. Le tableau 6 présente les paramètres microbiologiques ayant été à l'origine d'un résultat non conforme au niveau de la ressource.

<b>Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité</b>	<b>Nombre de résultats non-conformes</b>	<b>Nombre d'installations différentes concernées par un résultat non conforme</b>
<b>Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores (dans 50 mL)</b>	1	1
<b>Coliformes totaux (dans 250 mL)</b>	12	4
<b>Entérocoques (dans 250 mL)</b>	1	1
<b><i>Escherichia Coli</i> (dans 250 mL)</b>	1	1
<b>Total</b>	15	5

**Tableau 6 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, à la ressource, en France, en 2012**

#### **4.2. Au moment du conditionnement de l'eau (représentatif de la qualité de l'eau conditionnée)**

Près de 3 050 prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés au moment du conditionnement de l'eau, dont près de 100 (soit 3,3 %) présentaient une non-conformité pour au moins un des paramètres recherchés, par rapport aux limites de qualité fixés par la réglementation. Au total, plus de 100 000 mesures ont été réalisées sur ces échantillons d'eau. Plus de 140 résultats non conformes (soit 0,14 %) ont été mis en évidence.

A noter, l'augmentation du nombre de prélèvements non conformes et résultats non conformes par rapport à 2011 s'explique notamment par des non conformités rencontrées dans une usine de conditionnement d'eau rendue potable par traitement (sur une même chaîne de conditionnement, ont été recensés 24 prélèvements et 54 résultats non conformes).

Les tableaux 7, 8 et 9 présentent les paramètres ayant été à l'origine d'un résultat non conforme au moment du conditionnement de l'eau.

- Pour les eaux minérales naturelles, sur près de 1 000 prélèvements réalisés, 36 (soit 3,7 %) étaient non conformes. Les 38 résultats non conformes mis en évidence étaient pour la moitié d'origine microbiologique comme l'illustre le tableau 7.

Type d'eau du prélèvement	Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité		Nombre de résultats non conformes	Nombre d'installations différentes concernées
Eau minérale naturelle	Physico-chimie (53 %)	Baryum	1	1
		Fluor	1	1
		Manganèse	6	3
		Nickel	11	1
		Dioxyde de carbone <sup>11</sup>	1	1
	Microbiologie (47 %)	Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores (dans 50 mL)	1	1
		Coliformes totaux (dans 250 mL)	2	2
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 22°C (par mL)	6	4
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 37°C (par mL)	8	5
		<i>Pseudomonas aeruginosa</i> (dans 250 mL)	1	1

**Tableau 7 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau minérale naturelle en France, en 2012**

- Pour les eaux de source, sur près de 2 000 prélèvements réalisés, plus de 30 (soit 1,6 %) étaient non conformes. Les 42 résultats non conformes mis en évidence étaient pour la majorité d'origine microbiologique comme l'illustre le tableau 8.

Type d'eau du prélèvement	Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité		Nombre de résultats non conformes	Nombre d'installations différentes concernées
Eau de source	Physico-chimie (24 %)	Arsenic	1	1
		Bromate	1	1
		Fluor	2	1
		Nickel	2	2
		Sélénium	1	1
		Tétrachloroéthylène	1	1
		Turbidité <sup>11</sup>	2	2
	Microbiologie (76 %)	Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores (dans 50 mL)	1	1
		Coliformes totaux (dans 250 mL)	1	1
		Escherichia Coli (dans 250 mL)	1	1
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 22°C (par mL)	11	8
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 37°C (par mL)	16	12
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> (dans 250 mL)	2	2		

**Tableau 8 : Nombre de résultats non conformes, par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau de source, en France, en 2012**

<sup>11</sup> Il existe une limite de qualité lorsque l'eau fait mention de son caractère approprié pour l'alimentation des nourrissons

Ainsi, s'agissant des eaux minérales naturelles et des eaux de sources conditionnées qui, du fait de leur définition, ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement de désinfection, les résultats non conformes d'origine microbiologique sont essentiellement de légers dépassements de la limite de qualité fixée pour les germes aérobies revivifiables à 22°C et 37°C dans 1mL ou la présence de quelques *Pseudomonas aeruginosa* ou Coliformes totaux dans 250mL. Les résultats non conformes d'origine physico-chimique sont essentiellement des dépassements de la limite de qualité fixée pour certains paramètres minéraux (baryum, sélénium, arsenic, manganèse, nickel, fluor) présent naturellement à la ressource. Un dépassement en tétrachloroéthylène a été observé mais n'a pas été confirmé et n'a pu être expliqué.

- Pour les eaux rendues potables par traitements, sur 90 prélèvements, 31 prélèvements (soit 34%) étaient non conformes. Parmi les 65 résultats non conformes, la majorité est d'origine microbiologique.

Type d'eau du prélèvement	Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité		Nombre de résultats non conformes	Nombre d'installations différentes concernées
Eau rendue potable par traitements	Physico-chimie (22 %)	Bromates	13	13
		Nitrites	1	1
	Microbiologie (78 %)	Entérocoques (dans 250 mL)	2	2
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 22°C (par mL)	21	21
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 37°C (par mL)	22	22
		<i>Pseudomonas aeruginosa</i> (dans 250 mL)	6	6

**Tableau 9 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau rendue potable par traitements, en France, en 2012**

Ainsi, s'agissant des eaux rendues potables par traitement conditionnées, les résultats non conformes d'origine microbiologique sont des dépassements de la limite de qualité fixée pour les germes aérobies revivifiables à 22°C et 37°C dans 1 mL alors que les résultats non conformes d'origine physico-chimique sont des dépassements de la limite de qualité fixée pour les bromates, témoin d'une mauvaise maîtrise d'un traitement d'ozonation.

## 5. Les suites données aux non-conformités

Chaque résultat non conforme du contrôle sanitaire a fait l'objet d'une investigation par l'ARS (notamment prélèvement de recontrôle, vérification des résultats de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant...) en lien avec l'exploitant.

Une partie des résultats non conformes d'origine microbiologique n'a pas été confirmée par un prélèvement réalisé le même jour sur une installation en amont ou en aval, ou par un prélèvement de recontrôle réalisé par la suite. Dans certains cas, la cause probable de la non-conformité a pu être identifiée (par exemple, contamination externe de la soutireuse, de la bêche de stockage, du robinet de prélèvement, présence d'une tubulure faisant office de bras mort...), et la contamination microbiologique, lorsqu'elle était avérée, a pu être résorbée à la suite d'un changement de matériel et/ou d'une procédure de nettoyage et désinfection des installations, et/ou d'une modification des conditions d'exploitation de la ressource.

Les résultats non conformes d'origine physico-chimique sont liés à l'origine géologique des ressources en eau et/ou une défaillance du traitement utilisé, qui ont pu être résorbés par la modification des conditions d'exploitation de la ressource, et/ou par la mise en place ou l'entretien d'un traitement adapté et autorisé.

Les résultats non conformes ont fait l'objet de suites administratives auprès des responsables jusqu'à un retour à une situation de conformité, tenant compte de la nature de la non-conformité et des antécédents de l'exploitant en matière de non-conformités. Les non-conformités rencontrées en 2012 ont notamment donné lieu à 6 mises en demeure, 11 procédures de retrait de lots<sup>12</sup> (avec ou non rappel de lots<sup>13</sup>), 6 suspensions d'activités sur une chaîne de conditionnement d'eau. Aucune fermeture administrative ou suite pénale n'a dû être opérée suite aux non-conformités.

---

<sup>12</sup> Le retrait vise à empêcher la distribution et la présentation à la vente d'un produit pour la consommation lorsqu'il présente une non-conformité avérée ou dans certains cas fortement suspectée

<sup>13</sup> Le rappel est décidé en fonction du danger présenté par le produit, et vise à empêcher, après distribution, la consommation ou l'utilisation d'un produit par le consommateur et à informer celui-ci du danger qu'il court éventuellement s'il a consommé le produit et de la conduite à tenir

## **V. Conclusion**

Comme pour les années 2009, 2010 et 2011, plus de 97 % des prélèvements d'échantillons d'eau réalisés en 2012 dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau, que ce soit au captage, sur la chaîne d'embouteillage et lors de la mise en bouteille, respectaient l'ensemble des limites de qualité fixées par la réglementation nationale pour les paramètres recherchés.

De manière générale, les prélèvements non conformes révélés lors du contrôle sanitaire, mais également ceux révélés dans le cadre de la surveillance menée par l'exploitant en complément du contrôle sanitaire, ou dans le cadre des inspections des services des fraudes, font l'objet de mesures de gestion adéquates, afin d'assurer la qualité des eaux conditionnées en France et mises sur le marché.

**ANNEXE 1 :**  
**Listes des eaux conditionnées en France**



## Eaux minérales naturelles conditionnées en France

(mise à jour en septembre 2013)

Région	Département	Désignation commerciale (ou marque si pas de désignation commerciale)	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Mention Nourrisson <sup>14</sup>	
Alsace	Bas-Rhin (67)	Celtic	La Liese	Niederbronn-les-Bains	x	
	Haut-Rhin (68)	Jouvence de Wattwiller	Jouvence	Wattwiller		
		Nessel	Nessel	Soultzmatt		
Aquitaine	Gironde (33)	Abatilles	Saint-Anne	Arcachon	x	
		Abatilles gazéifiées	Saint-Anne	Arcachon		
	Landes (40)	Biovive	Biovive	Dax	x	
	Pyrénées-Atlantiques (64)	Ogeu – source du Roy	Roy	Ogeu les Bains	x	
		Ogeu - source gazeuse n°1	Gazeuse n°1	Ogeu-les-Bains		
Auvergne	Allier (3)	Saint-Yorre - Bassin de Vichy	Royale	Saint-Yorre		
		Vichy-Célestins	Célestins	Saint-Yorre		
	Haute-Loire (43)	Saint Géron	Gallo romaine	Saint Géron		
		Puy-de-Dôme (63)	Ardezy	Arvie	Augnat	
			Châteauneuf-Auvergne	Castel Rocher	Châteauneuf-les-Bains	
			Châteldon	Sergentale	Châteldon	
			Hydroxydase	Marie-Christine-Nord	Le Breuil-sur-Couze	
			Rozana	Des Romains	Beauregard Vendon	
			Saint Diéry	Renlaigue	Saint-Diéry	
			Sainte-Marguerite	La Chapelle	Saint-Maurice-ès-Allier	
Volvic	Clairvic	Volvic	x			
Bretagne	Côtes-d'Armor (22)	Plancoët	Sassoy	Plancoët	x	
		Plancoët fines bulles	Sassoy	Plancoët		
Centre	Loiret (45)	Alizée	Alizée	Chambon-la-Forêt	x	
		Alizée gazéifiées	Alizée	Chambon-la-Forêt		
		Chambon	Montfras	Chambon-la-Forêt	x	
		Chambon gazéifiées	Montfras	Chambon-la-Forêt		
		Saint-Martin d'Abbat	Native	Saint-Martin d'Abbat	x	
Corse	Haute-Corse	Orezza	Sorgente	Rappagio Orezza		

<sup>14</sup> Eau pouvant faire mention de son caractère approprié pour l'alimentation du nourrisson sur l'étiquetage (et connue de la DGS)

	(2B)		Sottana		
Languedoc-Roussillon	Gard (30)	Perrier	Perrier	Vergèze	
		Perrier Fines Bulles	Perrier	Vergèze	
	Hérault (34)	Saint Michel de Mourcairol	Saint Michel de Mourcairol	Les Aires	
		La Cairolle (absence d'activité en 2013)	La Cairolle	Les Aires	
		La Salvetat	Rieumajou	La Salvetat-sur-Agout	
		La Vernière	La Vernière	Les Aires	
Lozère (48)	Quézac	Diva	Quézac		
Limousin	Corrèze (19)	Treignac	Maurange 2	Treignac	x
Lorraine	Vosges (88)	Contrex	Source contrex	Contrexéville	
		Hépar	Source Hépar	Vittel	
		Vittel	Bonne Source	Vittel	
		Vittel	Grande Source	Vittel	
Martinique	Martinique (972)	Didier	Fontaine Didier	Fort-de-France	
		Didier 113	Fontaine Didier	Fort-de-France	
Midi-Pyrénées	Ariège (09)	Montcalm	Montcalm	Auzat	x
	Haute-Garonne (31)	Luchon	Lapade	Bagnères de Luchon	x
	Tarn (81)	Eau minérale naturelle Fontaine de la reine Frédégonde	Forage F2 Fontaine de la reine	Castelnau-de-brassac	x
		Eau minérale naturelle gazeuse de la reine Frédégonde	Forage F2 Fontaine de la reine	Castelnau-de-brassac	
		Mont-Roucoux	Mont-Roucoux	Lacaune	x
	Tarn-et-Garonne (82)	Prince Noir	Prince Noir	Saint-Antonin-Noble-Val	
Saint-Antonin		Source de l'Ange	Saint-Antonin-Noble-Val		
Nord pas de Calais	Nord (59)	Amanda	Amanda	Saint-Amand-les-Eaux	
		Eau minérale naturelle de la source Léa	Léa	Mérignies	
		Eau minérale naturelle de la source Saint-Léger	Saint-Léger	Pérenchies	
		Orée du Bois	Orée du Bois	Saint-Amand-les-Eaux	
		Saint-Amand	Clos de l'Abbaye	Saint-Amand-les-Eaux	
		Vauban	Vauban 97	Saint-Amand-les-Eaux	
PACA	Alpes de Haute-Provence (4)	Eau minérale naturelle Source Montclar	Montclar	Montclar	x
Pays de la Loire	Sarthe (72)	Eau minérale naturelle source Adeline	Adeline	Ardenay sur Merize	
La Réunion	La Réunion (974)	Cilaos	Véronique	Cilaos	
Rhônes-Alpes	Ardèche (07)	Aizac (absence d'activité en 2013)	Grande Source du Volcan	Aizac	
		Arcens	Perline	Arcens	
		Chantemerle	Chantemerle	Meyras	
		L'Incomparable	La Ferrugineuse	Asperjoc	

		Incomparable			
		Le Vernet	Vernet Ouest	Prades	
		Reine des Basaltes	La Reine des Basaltes	Asperjoc	
		Vals-Manon	Manon	Vals-les-Bains	
		Vals-Saint Pierre	Saint Pierre	Vals-les-Bains	
		Vals-Saint-Jean	Saint-Jean	Vals-les-Bains	
		Vals-Vivaraise	Vivaraise	Vals-les-Bains	
		Ventadour	Ventadour	Meyras	
	Drôme (26)	La Française	La Française	Propiac	
	Loire (42)	Badoit	Badoit	Saint-Galmier	
		Faustine	Faustine	Saint-Alban-les-Eaux	
		Parot	Parot	Saint-Romain-le-Puy	
		Puits-St-Georges	Puits-St-Georges	Saint-Romain-le-Puy	
		Sail Les Bains	du Hamel	Sail-les-Bains	
	Savoie (73)	Aix-les-Bains	Raphy-St-Simon Est	Grésy-sur-Aix	
	Haute-Savoie (74)	Eau minérale naturelle - source Saint-François	Saint-François	Thonon les Bains	x
		Evian	Cachat	Evian	x
		Thonon	La Versoie	Thonon les Bains	x

*Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé*



## Eaux de source conditionnées en France

(mise à jour en septembre 2013)

Région administrative	Département	Désignation commerciale (ou marque si pas de désignation commerciale)	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Mention Nourrisson <sup>15</sup>
Alsace	Haut-Rhin (68)	Carola (nature, finement pétillante, pétillante)	Carola	Ribeauville	
		Eau de source Metzeral (Cristaline)	Metzeral	Metzeral	x
		Eau en bonbonnes	Valneige	Sondernach	
		Lisbeth (nature, légère, pétillante)	Lisbeth	Soultzmatt	
		Valon	Valon	Metzeral	x
Aquitaine	Dordogne (24)	Eau de source Saint Martin (Cristaline)	Saint Martin	Saint Martin de Gurcon	
		Eau de source Saint Medard plate (Cristaline)	Saint Medard plate	Saint Martin de Gurcon	
	Gironde (33)	Source des pins	Des pins	Arcachon	x
	Landes (40)	Eau de source Pampara (Cristaline)	Pampara	Dax	x
	Pyrénées-Atlantiques (64)	Ogeu, Pyrenea, Source centrale + "casino et le mutant"	Source Pyrénéa	Ogeu-les-Bains	x
Auvergne	Cantal (15)	Marque Eureau sources	Eureau sources	Teissieres les Boulies	
	Puy-de-Dôme (63)	Marque distributeur	Grand barbier n° 2	Le Mont Dore	x
		Marque distributeur	Grand barbier n° 3	Le Mont Dore	x
		Mont dore	La montille	Le Mont Dore	x
		Source laqueuille - marque eco+	Les fraux (f1) et banne d'ordanche (f2)	Laqueuille	x
Bretagne	Côtes-d'Armor (22)	Saint Alix	Saint Alix	Plancoet	
	Finistère (29)	Eau de source Isabelle (Cristaline)	Isabelle	Saint Goazec	x
		Eau des montagnes d'Arrée	Des montagnes d'Arrée	Commana	x
		Marque distributeur	Kerbruc	La Feuillée	
	Ile-et-Vilaine (35)	Broceliande	Veneur	Paimpont	x
		Eau de source "Source Pas du Houx" - Netto ou Top Budget	Feunten ar coat	Paimpont	x
Centre	Indre-et-Loire (37)	Sirénéa	Saint Hippolyte	Saint Hippolyte	

<sup>15</sup> Eau pouvant faire mention de son caractère approprié pour l'alimentation du nourrisson sur l'étiquetage (et connue de la DGS)

	Loiret (45)	Eau de source Elena (Cristaline)	Elena	Chambon la Foret	
		Eau de source Celine (Cristaline)	Celine	Saint Cyr en Val	x
		Marque	Les Chesneaux	Saint Martin d'Abbat	
		Ondine	Saint Benoit	Saint Martin d'Abbat	x
Champagne-Ardenne	Ardennes (08)	Eau de source Aurele (Cristaline)	Aurele	Jandun	
		Eau de source Romy (Cristaline)	Romy	Jandun	
Corse	Corse du Sud (2A)	Saint Georges	Saint Georges	Grosseto-Prugna	x
	Haute-Corse (2B)	Zilia	Zilia	Zilia	
Guadeloupe	Guadeloupe (971)	Matouba	Roudelette	Saint Claude	
Guyane	Guyane (973)	Dilo (mise en activité en 2013)	source Dilo	Montsinnéry-Tonnégrande	
Haute-Normandie	Eure (27)	Pierval source des lilas	Lilas	Pont Saint Pierre	
		Pierval source Emma	Emma	Pont Saint Pierre	x
Ile-de-France	Seine-et-Marne (77)	Eau de source Chantereine (Cristaline)	Chantereine	Chelles	
	Val-d'Oise (95)	Aquapyrénées (bonbonnes commercialisées sous marque Chateaudeau & Culligan)	Arline	Franconville	
		Domaine des Roches (+ bonbonnes commercialisées sous marque Chateaudeau & Culligan)	Source des Roches	Brignancourt	
	Yvelines (78)	Nestlé Pure Life	Des hetres (forage albien)	Saint lambert des bois	x
		Eau de source st-lambert	Saint lambert	Saint lambert des bois	
Languedoc Roussillon	Pyrénées-Orientales (66)	Semillante eau plate	Semillante forage n° 2	Toulouges	
		Sémillante gazeuse (enrichie en gaz carbonique)	Semillante forage N° 2	Toulouges	
Martinique	Martinique (972)	Chanflor	Mont Beni	Morne Rouge	x
		Lafort	Lafort	Morne Rouge	x
		Eau de source Mabélo	Forage Mabélo	Fort de France	x
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne (31)	Ondine	Estivèle	Bagnère-de-luchon	x
	Lot (46)	Quercynoise	Bois Bordet	Lacapelle-Marival	
	Tarn (81)	La Tarnaise	La Tarnaise	Castelnau-de-brassac	x
		Rosée de la reine	Rosée de la reine	Lacaune	x
Nord pas de Calais	Nord (59)	Eau de source Inès (Cristaline) (mise en activité en 2013)	Inès	Avelin	
		Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline)	Saint Jean-Baptiste	Busigny	
		Eau de source Sainte	Sainte Sophie	Perenchies	

		Sophie (Cristaline)			
		Opaline	Oiselle	Saint-Amand-les-Eaux	
		Eau de la source Louise	Louise	Cappelle-en-Pévèle	
PACA	Hautes-Alpes (05)	Roche des Ecrins	Roche des Ecrins	Chorges	x
	Var (83)	Eau de source de montagne Beaupré	Beaupré	Signes	x
	Vaucluse (84)	Eau de source Sainte Cecile (Cristaline)	Sainte-Cecile	Cairanne	x
		Source des oliviers	Des oliviers	Chateauneuf-de-gadagne	
		Source floralies	Floralies	Cairanne	x
Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44)	Eau de Source Eleonore (Cristaline)	Eleonore	Guenrouet	
		Eau de Source Sainte Aude (Cristaline)	Sainte Aude	Guenrouet	
	Sarthe (72)	Eau de source Cristal Roc (Cristaline)	Roxane	Ardenay sur Merize	
Picardie	Oise (60)	Domaine des sources de Bulles (bonbonnes)	Saine Fontaine	Bulles	
Poitou-Charentes	Charente (16)	Fontaine Jolival	Source des Roches	Voeuil et Giget	
	Deux-Sèvres (79)	Fiee des lois	Belle croix	Prahecq	
		Ondine	La voute nord	Prahecq	x
		Source du Frene	Plaine du Frene	Prahecq	
La Réunion	La Réunion (974)	Australine	Basse Vallee	Saint-Philippe	x
		Bagatelle	Blanche	La Possession	x
		Edena	Denise	La Possession	x
Rhônes-Alpes	Ain (1)	Eau de source de la Doye (Cristaline)	La Doye	Les Neyrolles	x
	Ardèche (07)	Ardech'Oise	Prieuré de Rochemaure	Rochemaure	
		Perline	Perline	Arcens	
	Isère (38)	"Valécrin" et "Eau de source de Montagne des Alpes"	Valecrin	Le Perier	x
	Savoie (73)	Eau de source « Source des Fées »	Source des Fées	Grésy-sur-Aix	
	Loire (42)	Perle des Roches	Perle des Roches	Montarcher	

*Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé*



## Eaux rendues potables par traitements conditionnées en France (mise à jour en septembre 2013)

Région administrative	Département	Désignation commerciale (ou marque si pas de désignation commerciale)	Nom de la source	Lieu d'exploitation
Franche-Comté	Doubs (25)	Bisontine	Chenecey-Buillon	Besançon
Guadeloupe	Guadeloupe (971)	Capes Dole	Capes Dole	Gourbeyre
		Karuline	eau du réseau de Petit Bourg	Petit Bourg
Mayotte	Mayotte (976)	Mayco (mise en place du contrôle sanitaire 2013-2014)		

*Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé*

**ANNEXE 2 :**  
**Liste des établissements de conditionnement d'eau en activité**  
**en France**



## Etablissements de conditionnement d'eau en France

(mise à jour en septembre 2013)

Région	Département	Nombre d'établissements de conditionnement d'eau	Nom de l'établissement de conditionnement d'eau
Alsace	Bas-Rhin (67)	2	S. A. La source
			Eau d'Alsace
	Haut-Rhin (68)	5	Aquapyrénées
			Carola
			SEM des sources de Soultzmatt
			Valon
Aquitaine	Dordogne (24)	1	Cristalline
	Gironde (33)	1	Société des Eaux Minérales d'Arcachon (SEMA)
	Landes (40)	1 (et 1 en reprise d'activité en 2013)	CGES Dax
			Société des eaux des Landes (absence d'activité depuis 2011 ; reprise de l'activité en 2013)
	Pyrénées-Atlantiques (64)	2	SEMO (CD)
SEMO (MI)			
Auvergne	Allier (3)	2	S.C.B.V. (Royale)
			S.C.B.V. (Célestins)
	Cantal (15)	1	Eureau Source
	Haute Loire (43)	1	Embouteillage SAS Saint Géron
	Puy-de-Dome (63)	9 (et 1 en reprise d'activité en 2013)	Arvie (absence d'activité en 2012, reprise de l'activité en 2013)
			Châteauneuf les Bains
			Chateldon
			Hydroxydase
			Rozana
			Saint Diery
			Sainte Marguerite
Volvic			
SMDA			
Laqueuille			
Bretagne	Cotes-d'Armor (22)	1	SAS des eaux minérales naturelles de Plancoët
	Finistère (29)	3	SEMA Commana
			ISABELLE SA Saint-Goazec
	FILEO SARL La Feuillée		
Ile-et-Vilaine (35)	1	Société des eaux des sources de Paimpont	

Région	Département	Nombre d'établissements de conditionnement d'eau	Nom de l'établissement de conditionnement d'eau
Centre	Indre-et-Loire (37)	1	eurEau Sources
	Loiret (45)	4	Antartic
			CGES
			Européenne d'embouteillage
Chambon			
Champagne Ardennes	Ardennes (8)	1	Source Aurèle
Corse	Corse-Sud (2A)	1	Société des eaux St Georges
	Haute-Corse (2B)	2	Sodez Société nouvelle des eaux d'Orezza
Franche-Comté	Doubs (25)	1	RIEM (pour le compte de la ville)
Guadeloupe	Guadeloupe (971)	3	Capes Dole
			Matouba
			West Indies Pack
Guyane	Guyane (973)	1 (mise en place de l'activité en 2013)	Embouteillage Dilo
Haute Normandie	Eure (27)	1	Pierval
Ile de France	Seine-et-Marne (77)	1	Source Chantereine
	Yvelines (78)	1	Société Source du Val Saint Lambert
	Val-d'Oise (95)	2	Brignancourt
Franconville (Arline)			
Languedoc Roussillon	Gard (30)	1	Perrier
	Herault (34)	2	La Salvetat
			La Vernière
	Lozère (48)	1	Quezac
Pyrénées-Orientales (66)	1	Brasserie Milles	
Limousin	Corrèze (19)	1	Société des eaux de source de Treignac
Lorraine	Vosges (88)	1	Nestlé Waters Supply Est
Martinique	Martinique (972)	2	SEEMD
			SOMES
Mayotte	Mayotte (976)	1 (mise en place du contrôle sanitaire 2013-2014)	Mayco
Midi Pyrénées	Ariège (9)	1	Société d'exploitation Eaux du Montcalm
	Haute-Garonne (31)	2	SEML Lapade
			SEML Estivèle
	Lot (46)	1	
	Tarn (81)	2	SARL Sources du Mont-Roucoux
Société des bains de Propiac			
Tarn-et-Garonne (82)	1	Société Saint Antonin Eau Minérale	
Nord pas de Calais	Nord (59)	2	Société des Eaux Minérales de Saint Amand
			Roxane Nord
Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44)	1	Roxane
	Sarthe (72)	2	Cristal Roc

Région	Département	Nombre d'établissements de conditionnement d'eau	Nom de l'établissement de conditionnement d'eau
			Roxane
Picardie	Oise (60)	1	Société Defaus
Poitou Charentes	Charente (16)	1	SALFHM
	Deux-Sèvres (79)	1	FDL
PACA	Alpes de Haute-Provence (4)	1	Société des sources du col saint jean eau minérale naturelle source Montclar
	Hautes-Alpes (5)	1	Roche des écrins
	Var (83)	1	Société d'Exploitation des Sources de SIGNES – Source de BEAUPRE
	Vaucluse (84)	2	CGES
Européenne d'embouteillage SEM Monteux			
Réunion	Réunion (974)	3	société EDENA
			Société des Eaux de Basse Vallée
			Eaux de Cilaos
Rhones Alpes	Ain (1)	1	usine d'embouteillage des neyrolles - CGES
	Ardèche (7)	7 (et 1 en attente de reprise d'activité)	embouteillage Aizac (eau minérale) –SCI Le Merchat (absence d'activité en 2012, en attente de reprise d'activité)
			Embouteillage Arcens – SA Sources d'Arcens
			Embouteillage Asperjoc- Ebt Veyrenc
			Embouteillage Meyras – SEMPA Le Pestrin
			Embouteillage Prades – SGESM
			Embouteillage St Sauveur de Montagu – SARL DUPRE
			Embouteillage VALS – SEM VALS
	SARL ARDECHOISE		
	Drome (26)	1	Embouteillage Source LA Francaise
	Isère (38)	1	Embouteillage Eaux des Alpes
	Loire (42)	4 (et 1 en attente de reprise d'activité)	SA des Eaux Minérales d'Evian - Source Badoit – ST GALMIER
			Société des Eaux Minérales de ST Romain LE PUY – PAROT SA
			Eau Minérales de ST Alban Les Eaux S.A.S
			S.A Eau de Source de Montarcher
Savoie (73)	2	SARL du Parc de Sail Les Bains (absence d'activité en 2012, en attente de reprise d'activité)	
		SEAB Societe des Eaux d'Aix Les Bains - Embouteillage "Source des Fées"	
Haute-Savoie (74)	2	SEAB Societe des Eaux d'Aix Les Bains - Embouteillage "Aix les Bains"	
		Embouteillage Thonon	
			Embouteillage Evian

*Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé*